

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7618 SÉANCE DU 2 juin 2025

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial (absent)
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

ADJUDICATION DE CONTRAT – CONSTRUCTION D’ASCENSEURS
DANS LES IMMEUBLES LOCATIFS DU 80 ET DU 90 RUE DE L’OURS

Attendu que depuis 2024, le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») planifie le projet de faire construire des ascenseurs dans les immeubles locatifs du 80 et du 90 rue de l’Ours (« Projet »);

Attendu qu’en mai 2025, la direction des Services techniques et Infrastructures a procédé à un appel d’offres sur invitation pour sélectionner un entrepreneur général en construction qui effectuera les travaux liés au Projet;

Attendu que les offres conformes à l’appel d’offres reçues sont les suivantes :

- Construction Citadelle inc.: 1 164 564, 00 \$;
- Construction NIO : 1 237 566, 75 \$;
- Daro Services Inc. : 1 305 000, 00 \$;
- Construction Durand : 1 322 222, 00 \$.

Attendu qu’en vertu de la Politique d’approvisionnement en biens et en services du Conseil de la Nation huronne-wendat, tout engagement de plus de 100 000 \$ relève de l’autorité exclusive du Conseil.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 2 juin 2025 Résolution adoptée à l’unanimité

Tina Durand
SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7618 SÉANCE DU 2 juin 2025

ADJUDICATION DE CONTRAT – CONSTRUCTION D’ASCENSEURS
DANS LES IMMEUBLES LOCATIFS DU 80 ET DU 90 RUE DE L’OURS

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial Daniel Sioui, appuyé par le Chef familial Denis Bastien, et résolu :

- **D’octroyer** le contrat relatif aux travaux de construction des ascenseurs dans les immeubles locatifs du 80 et du 90 rue de l’Ours à Construction Citadelle inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 1 164 564, 00 \$ (« **Contrat** »), conformément à la *Politique d’approvisionnement en biens et en services du Conseil de la Nation huronne-wendat*;
- **D’autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures à signer le Contrat, pour et au nom du Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** »);
- **De mandater** le directeur des Services techniques et Infrastructures à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et faire toutes les choses qu’il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution;
- **De mandater** le directeur des Services techniques et Infrastructures à suivre l’avancement des travaux et à autoriser les décomptes progressifs de l’entrepreneur et des professionnels.

[Fin de la résolution]

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 2 juin 2025 Résolution adoptée à l’unanimité


SECRÉTAIRE
TINA DURAND